



LE TRAIT D'UNION PLUDUALAIS

Dicton du mois

Beaux jours de janvier trompent l'homme en février !



Sommaire :

- Editorial (p1)
- Accueillant familial (p1)
- Note environnementale (p2)
- Note sécurité routière (p2)
- Amélioration de l'habitat (p2)
- Elections municipales (p2)
- Travaux (p3)
- Anciens combattants... (p3)
- Isolation à 1 € (p3)
- Accédez à l'emploi public local (p3)
- Cela s'est passé à Pludual (p4)
- Manifestations à venir (p4)

Editorial

Je souhaite à tous les habitants de notre commune une excellente année. J'espère que la commune continuera à vous apporter toutes les satisfactions possibles et que vous pourrez vous épanouir dans son environnement.

Je souhaite la bienvenue et une très belle première année sur notre territoire à tous les nouveaux arrivants.

Nos associations, elles aussi, participent activement à la vie locale et au bien-être de chacun des habitants. Je souhaite mes meilleurs vœux aux associations, à leurs adhérents et de façon générale à tous les bénévoles.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous inviter à la cérémonie des vœux le samedi 18 janvier 2020 à 18 h salle Shelburn.

Votre Maire.



Accueillant familial : un métier

Le Contrat Local de Santé du Pays de Guingamp s'est engagé pour l'amélioration de l'accompagnement du vieillissement de la population pour les personnes de plus de 60 ans ainsi que pour les personnes de 20 à 60 ans en situation de handicap en proposant un hébergement au sein d'un foyer.

Après avoir suivi une formation initiale et continue portant sur les aspects relationnels et techniques de l'accueil, l'accueillant familial reçoit un agrément délivré par le Département qui définit le nombre de personnes pouvant être accueillies (maximum trois). L'accueillant assure la protection de la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral, apporte une aide à l'accomplissement des actes de la vie quotidienne et favorise l'autonomie, des personnes accueillies. La personne accueillie l'est à titre onéreux et est l'employeur donc affiliée à l'URSSAF (possibilité d'exonération des charges patronales selon la situation).

Pour plus de renseignements : Conseil départemental des Côtes d'Armor – Direction personnes âgées et personnes en situation de handicap : 02.96.62.80.00 / planification-tarification. ESMS@cotesdarmor.fr

Note environnementale

Chenille processionnaire du pin

La chenille processionnaire du pin, entraîne plusieurs impacts bien connus :

- une défoliation des pins en cas de fortes attaques risquant d'entraver son développement et d'affaiblir l'arbre
- un problème de santé publique, en raison du caractère urticant des poils. Au dernier stade larvaire dit stade L5, ces poils, véritables harpons, très légers et fragiles, se détachent très facilement dès que la chenille est inquiétée et pénètrent dans la peau ou dans les yeux. Lorsqu'ils se brisent par frottement, ils libèrent une substance urticante et allergisante qu'ils contiennent, la thaumétopoïne. Celle-ci provoque des démangeaisons très vives.



En ce début janvier et comme chaque année, de manière récurrente, les urtications liées aux poils des chenilles processionnaires du pin ont repris... C'est une fatalité. Mais on peut aussi agir ! même en janvier !

En prévention : informer du risque que représente ces chenilles urticantes, poser des nichoirs à mésanges, grandes consommatrices de chenilles en tout genre.

En curatif : poser des pièges le long des troncs afin de récupérer, dans des sacs à détruire, un maximum de chenilles pour éviter qu'elles ne se retrouvent au sol, avec un risque de contact avec la population, écheniller afin de supprimer et détruire les cocons accessibles en prenant les précautions d'usage pour éviter les démangeaisons.

Note sécurité routière

Après « Changeons » de 2003 à 2008, puis « Tous responsables » depuis 2008, la Sécurité routière adopte cette nouvelle signature : « Vivre, ensemble ». Elle propose aujourd'hui aux Français de se rassembler autour d'une ambition commune, à la fois évidente, bienveillante et fraternelle : "Vivre" (c'est bien l'essence même de la Sécurité routière) "Ensemble" (pour que chacun veille sur l'autre). La campagne nationale a débuté pour sensibiliser les Français au fait que sur la route, chacun a le pouvoir de sauver une vie.

Amélioration de l'habitat : Leff Armor Communauté et SOLJHA

Leff Armor Communauté a engagé, depuis mai 2018, un Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat afin d'aider ses habitants à rénover leur logement ceci permettant de mobiliser des subventions importantes ainsi que des conseils : rénovation énergétique (isolation, chauffage, régulation...), aménagement pour le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite (adaptation salle de bains, création de chambre accessible, rampes...). Ce programme concerne les logements occupés par leurs propriétaires ainsi que la rénovation ou la création de logements locatifs. Ces aides sont accordées sous conditions de ressources et il apparaît que les trois quarts des ménages de la communauté de communes sont éligibles ! Vous avez jusqu'en avril 2020 pour savoir si vous l'êtes, alors n'hésitez pas à vous informer, c'est gratuit et sans engagement. Renseignements : Moulin de Blanchardeau 2ème jeudi du mois de 14h à 16h ; Communauté de Communes à Châtelaudren-Plouagat 4ème vendredi du mois de 14h à 16h ; téléphone : 02.96.62.87.34

Elections municipales les 15 et 22 mars

Pour voter les 15 et 22 mars 2020 vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour vous inscrire sur les listes électorales : sur Internet (www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « Élections »), en mairie (en personne ou en mandatant un tiers), par courrier en écrivant à votre mairie.

Êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ? Pour le savoir : rendez-vous sur www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « Élections » « Interroger sa situation électorale », renseignez la commune où vous pensez être inscrit ainsi que vos informations personnelles, vous obtiendrez ainsi la confirmation de votre inscription dans cette commune.

Le vote par procuration : si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur. Faîtes votre procuration le plus tôt possible, les délais de traitement et d'acheminement sont à prévoir. Vous pouvez la donner à une personne qui doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune (n'oubliez pas de la prévenir). Vous pouvez la faire au Tribunal d'Instance, dans une Brigade de Gendarmerie ou un Commissariat de police. Vous devez remplir sur place le formulaire ou le fournir complété (disponible sur le site Internet www.demarches.interieur.gouv.fr) et présenter une pièce d'identité.

Travaux/ Services Techniques

- travaux de peinture au cimetière et curage des douves réalisés par les employés communaux
- travaux d'enrobés de la voirie communale réalisés par l'entreprise COLAS dans les secteurs de Kervouzéré, Keryvonnick et Lespicot.

Anciens combattants et sympathisants

L'association compte une vingtaine d'adhérents dont une dizaine d'anciens Combattants d'Algérie et participe aux cérémonies du 18 mai et du 11 novembre. Chaque année, une excursion d'une journée est proposée : une cinquantaine de personnes s'est donc rendue à Auray en octobre dernier. Rivière d'Auray, visite de la ville et de la Basilique Saint-Anne au programme.



350 visiteurs sont venus visiter l'exposition installée dans la petite salle communale et intitulée « 6 juin 44, 75 ans déjà » (exposition réalisée par André FICHANT). Maquettes et panneaux illustrés retracent cet évènement pour que nous puissions nous remémorer le souvenir de notre Liberté retrouvée après quatre années d'occupation.

Isolation à 1 €

La loi POPE de 2005 définit la politique énergétique de la France. L'objectif est d'inciter les distributeurs d'énergie à financer les travaux d'isolation de leurs clients. Grâce au programme d'accompagnement "Certificats d'économies d'énergie (CEE)", créé par le Ministère de l'environnement, les sociétés polluantes financent vos travaux d'isolation en contrepartie d'une exonération de la taxe carbone. Le principe de « l'isolation à 1 € » est le résultat d'un programme mis en place dès 2013 par le Ministère de l'Ecologie pour aider les ménages modestes à réaliser leurs travaux d'économie d'énergie dans un but précis : réduire la précarité énergétique.

Ce programme permet la réalisation de travaux d'isolation prioritaires pour 1€ symbolique. Depuis mars 2019, isolez vos plafonds de sous-sols pour 1 € sans conditions de ressources et quel que soit votre mode de chauffage. Les travaux concernés par le programme isolation à 1 € sont les suivants : combles-perdus au sol et rampants sous toiture, sous-sol : vide-sanitaire / garage / cave / cellier / buanderie, garage attenant : mur mitoyen, murs extérieurs.

Renseignements : isolation-gouv.org

Accédez à l'emploi public local

Vous souhaitez travailler en mairie, communauté de communes..., le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et l'université Rennes 2 vous proposent de suivre une licence professionnelle en alternance. Elle est accessible aux étudiants après un bac +2, mais aussi aux personnes en reconversion professionnelle ou souhaitant donner un nouveau tournant à leur carrière.

Cette licence est déclinée en deux parcours : un technique (à Saint-Brieuc) et un administratif (à Rennes).

Les débouchés : postes de secrétaire de mairie, responsable de service RH, urbanisme ou finances ; postes de responsable de service technique (espaces verts, bâtiment, voirie...).

La licence valide un niveau bac +3 et prépare aux concours de la fonction publique territoriale. Plus de 70% des étudiants reçus trouvent un emploi dans les 6 mois !

Pour plus d'informations, vous pouvez rencontrer le référent du CDG 22 à ces dates : 29 janvier 2020 (rencontre à la cité des métiers : 18h/20h) et 7 mars (portes ouvertes au campus Mazier à Saint-Brieuc).

Mais aussi, consulter les informations sur le site du CDG 22 (www.cdg22.fr) ou celui de l'université Rennes2 (www.univ-rennes2.fr/formation/inscriptions-candidatures/licence-professionnelle).

Contact : arnaud.gouriou@cdg22.fr / 02 96 60 86 12

Bulletin communal de PLUDUAL (PLUA) - JANVIER 2020—N°45

<i>Mairie 8 rue du Manoir 22 290 Pludual Horaire d'ouverture Médiathèque Mercredi : 16h00 à 18h30 Samedi : 10h30 à 12h00</i>	<i>Horaires d'ouverture secrétariat Lundis et jeudis : 13h30-17h30 Mardis et vendredis : 8h30-12h00 Mercredis semaines paires : 8h30-12h et 13h30-17h30. Fermé mercredis semaines impaires.</i>	<i>Téléphone : 02 96 20 22 72 Messagerie : mairie.pludual@orange.fr Blog : http://mairie-pludual.blogspot.fr/ Directeur de la publication : Yves GUILLEM Réalisation : Mairie.</i>
--	---	---

Cela s'est passé à Pludual

- **11 novembre** : cérémonie au Monument aux Morts suivie du repas à la salle Shelburn ; 75 convives se sont retrouvés pour partager le repas préparé par Jérémy et Nolwenn. La salle et les tables ont été décorées par l'association Déco et Loisirs sur le thème de l'Automne. L'après-midi animé par Hervé s'est déroulé dans la bonne humeur !
- **Du 31 octobre au 12 novembre** : exposition « 6 juin 44, 75 ans déjà » présentée par l'association des Anciens Combattant et Sympathisants
- **1^{er} décembre** : le marché de Noël a réuni une quinzaine d'exposants. Les visiteurs ont pu y trouver bijoux, décorations, jouets, cartonnages, coussins et autres confections... La participation libre des exposants ainsi que les recettes du bar/restauration ont été intégralement versées au CCAS.



- **14 décembre** : le spectacle « Karg et les flocons dormeurs », l'arbre de Noël avec la visite du Père-Noël, le goûter et la distribution de friandises, offerts par le Comité des Fêtes et la municipalité, ont ravi la cinquantaine d'enfants présents pour cet après-midi festif !



Manifestations à venir et dates à retenir

Le 18 janvier : cérémonie des voeux du Maire à 18h00 salle Shelburn.

Les 15 et 22 mars : élections municipales dans la salle Shelburn.

Le 12 avril : chasse aux œufs au lieu-dit Lespicot.

Le 17 mai : vide grenier organisé par le Comité des fêtes.

Le 20 juin : fête de la musique organisée par le Comité des fêtes.

Les 16 février, 8 mars et 19 avril : stages de radiesthésie organisés par l'ADRG.